



REVUE DE PRESSE
SUD-OUEST ET CHARENTE LIBRE
DU 31 MAI 2016

« Le projet de loi travail ne sera pas retiré »

FRANÇOIS HOLLANDE Dans une interview exclusive à « Sud Ouest », le chef de l'État affiche sa détermination à ne pas céder sur la loi travail. Il veut qu'elle soit appliquée au 1^{er} septembre, sans être dénaturée. En filigrane, il engage déjà le fer avec Les Républicains dans l'optique de 2017

PROPOS RECUEILLIS PAR
JÉFFERSON DESPORT ET BRUNO DIVE
PHOTOS GUILLAUME BONNAUD

« **Sud Ouest** » Vous venez à Bordeaux inaugurer la Cité du vin. Considérez-vous que le vin fasse partie de notre patrimoine culturel ?

François Hollande Oui, le vin fait partie de notre patrimoine culturel, gastronomique mais aussi paysager. Il témoigne bien de ce que représente la France aux yeux du monde : un pays de liberté, de culture, dont le mode de vie est si envié, qu'il est notre fierté. La Cité du vin contribuera à promouvoir cette image.

La viticulture, comme le monde agricole, est sous pression par rapport à l'usage des pesticides. Est-il urgent d'en sortir ?

La réduction de l'utilisation des pesticides est engagée depuis plusieurs années par les professionnels. C'est un enjeu de santé publique. L'État a pris ses responsabilités au travers du plan Ecophyto. Le ministre de l'Agriculture se mobilise auprès de la Commission européenne pour réduire, étape par étape, le recours aux pesticides. Demain, les innovations et la généralisation des bonnes pratiques en amont nous permettront de produire de mieux en mieux sans recourir à ces intrants.

Après six ou sept mois de débats, qui osera dire que le gouvernement sera passé en force ?

Quelle a été votre réaction en découvrant l'état des finances de Poitou-Charentes, qui a contraint la Grande Région Aquitaine à combler un passif de 132 millions d'euros d'impayés ? En matière de collectivités locales, c'est aux chambres régionales des comptes d'en évaluer la gestion et de livrer ses conclusions. Mais je relève cependant que cette grande réforme territoriale autour de 13 grandes régions a été une réussite. Que personne n'envise aujourd'hui de remettre en cause.

Le congrès des maires de France s'ouvre aujourd'hui. Les communes se plaignent d'être étranglées financièrement. L'État est-il prêt à faire un geste ?

Je m'exprimerai jeudi devant les maires. Et je leur livrerai un discours de vérité. Lorsque je suis arrivé aux res-



« Le texte s'appliquera, et les Français pourront alors juger. »

ponsabilités, la situation des finances publiques était très grave. Il a fallu que nous procédions à des économies. Des sacrifices ont été demandés aux administrations publiques, à la Sécurité sociale et aux collectivités locales. Les résultats sont là. Le déficit public a été significativement réduit, et la dette maîtrisée. Et je veux saluer les élus qui, par des réorganisations et des efforts de gestion, ont maîtrisé leurs dépenses de fonctionnement. Alors, oui, il y a eu une baisse des investissements, mais comme souvent après des élections municipales. Mais je suis conscient que ça ne doit pas durer.

Donc vous n'avez rien à annoncer ?

Permettez que je réserve mes annonces au congrès des maires. J'ai déjà fait en sorte de dégager 1 milliard d'euros cette année pour soutenir l'investissement des communes et des intercommunalités. Je suis attentif à la situation des collectivités locales mais je suis aussi le garant des engagements que j'ai pris sur le plan européen. Et, quand ceux qui envisagent l'alternance annoncent des programmes de diminution de 85 milliards de dépenses publiques pour les plus modérés, et de 100 milliards pour les plus intrépides, je voudrais qu'ils m'expliquent comment faire de telles économies sur les cinq prochaines années sans affecter gravement les collectivités locales.

Vous avez pourtant laissé entrevoir de nouvelles baisses d'impôts...

Depuis trois ans, les baisses d'impôts auront concerné 12 millions de personnes. Pour l'année 2017, je regarderai ce qui est le plus efficace et le plus utile en fonction des marges de manœuvre budgétaires dont nous disposerons. Mais il m'apparaît juste que

les ménages puissent avoir leur part des résultats obtenus dès lors que la croissance repart et que le déficit diminue.

Êtes-vous déterminé à maintenir en l'état la loi travail ?

Le projet de loi ne sera pas retiré. La philosophie et les principes de l'article 2 seront maintenus. Cet article prévoit que l'accord d'entreprise, pour être valide, devra être approuvé par les syndicats qui représentent une majorité de salariés. C'est un verrou très sérieux. Ce texte assure de meilleures performances pour les entreprises et offre des droits nouveaux aux salariés. C'est parce que c'est une loi de progrès utile à notre pays que je considère qu'il est nécessaire de le mener jusqu'à son terme. C'est ce qui sera fait. Le débat qui va s'ouvrir la semaine prochaine au Sénat sera intéressant : nous verrons ce que la droite proposera en matière de droit du travail, puisqu'elle y est majoritaire. La comparaison fera sans doute progresser la raison.

Êtes-vous au moins prêt, comme vous le demandent des députés socialistes, à prendre l'engagement de ne pas recourir en seconde lecture au 49-3 ?

Je préférerais que le texte soit adopté sans qu'on y ait recours. Mais pas au prix d'un renoncement. Les premières concertations sur ce projet de loi travail ont commencé en novembre dernier. Après six ou sept mois de débats, qui osera dire que le gouvernement sera passé en force ? Ensuite, le texte s'appliquera, et les Français pourront alors juger : il restera neuf mois jusqu'à l'élection présidentielle, ils verront concrètement s'il aura permis des progrès et se prononceront en conséquence.

Les manifestations contre ce projet engendrent souvent des violences...

Manifester est un droit dans notre pays. Casser est un délit. Et je ne confonds pas ceux qui participent à ces défilés avec ceux qui se livrent à des violences. Je n'accepterai jamais que l'on caricature le syndicalisme dans notre pays par des propos inappropriés. Mais les mouvements ne doivent pas bloquer le pays. Les Français doivent pouvoir circuler. Quant aux conflits qui peuvent exister dans le secteur des transports, et notamment à la SNCF, ils n'ont rien à voir avec la loi travail puisqu'il s'agit de négociations engagées depuis longtemps dans le cadre de l'ouverture du secteur à la concurrence.

Le président de la République nous a reçus dans son bureau. Sur sa table de travail, des dossiers... et les journaux.

Ne redoutez-vous pas que l'Euro de football soit perturbé ?

Non. Je fais confiance à la responsabilité de chacun. La menace reste celle du terrorisme. Aussi, nous avons mis tous les moyens et déployé 90 000 personnels de sécurité, et nous avons organisé les fan-zones en parfaite harmonie avec les maires concernés, notamment Alain Juppé, qui préside le club des villes hôtes. Il fallait les maintenir : pour éviter des débordements, mieux vaut que les rassemblements soient régulés, sécurisés et protégés. Enfin, le contrôle des frontières sera renforcé afin d'éviter que des hooligans ne viennent perturber la fête.

Quelle serait la ligne rouge à ne pas franchir pour Emmanuel Macron ? Emmanuel Macron met son dynamisme au service de la politique que

Les mouvements ne doivent pas bloquer le pays. Les Français doivent pouvoir circuler

J'ai fixée pour le pays. Il veut dialoguer avec les citoyens et faire des propositions. La seule ligne qui m'importe, c'est la solidarité gouvernementale et l'engagement à temps plein pour le pays.

Peut-on aujourd'hui parler d'inversion de la courbe du chômage ?

Deux mois consécutifs de baisse du chômage, c'est un résultat inédit depuis plus de cinq ans, avec 70 000 demandeurs d'emploi de moins depuis le début de l'année. Mais ce qui compte, c'est le mouvement régulier de création d'emplois. Aujourd'hui, la croissance repart, l'investissement redémarre et la consommation progresse. Ça va mieux, donc, mais la partie est loin d'être gagnée. J'agirai et je réformerai, avec le gouvernement de Manuel Valls, jusqu'au dernier jour.

Vous allez donc rencontrer aujourd'hui Alain Juppé. Quelque chose nous dit que ce n'est pas lui que vous souhaitez retrouver au second tour l'année prochaine...

Je vais rencontrer le maire de Bordeaux, qui est aussi une figure majeure de l'opposition. Quant aux hypothèses dont vous me parlez, elles ne sont pas pour moi d'actualité.

Au-delà de la question du candidat pour 2017, comment voyez-vous le moyen de réunir la gauche ?

J'ai déjà dit que je me prononcerais à la fin de l'année. Mais, ce dont je suis sûr, c'est que, si la gauche veut assurer sa présence au second tour et l'emporter, elle doit être unie. Il s'agit aussi de bien comprendre l'enjeu. La montée des populismes et des extrémismes en Europe est une réalité. Je ne voudrais pas que mon pays ait à faire un choix de rejet et non de projet.

Détendu, malgré les circonstances



Le président s'est montré très disert pendant l'entretien.

UNE DEMI-HEURE D'ENTRETIEN Entre la réunion de son cabinet et la rencontre avec cinq prix Nobel, c'est un président affable qui nous a reçus, hier matin

Il pleut sur Paris, il pleut sur l'Élysée, et cette pluie incessante semble décidément être la marque du quinquennat de François Hollande. On nous a demandé de venir tôt, mais la réunion hebdomadaire du cabinet présidentiel se prolonge un peu. Entre une nouvelle semaine de grèves et de manifestations contre la loi El Khomri et un congrès des maires qui s'annonce houleux, il y a fort à faire pour le président de la République et son entourage. Sans oublier cette venue, aujourd'hui à Bordeaux, du chef de l'État, qui inaugure au côté du maire la nouvelle Cité du vin. Hollande-Juppé, l'affiche est belle et peut-être prémonitoire, mais le président sortant ne tiendra pas à s'y attarder dans l'interview qu'il nous accorde.

Des fauteuils Empire

Jean-Pierre Jouyet et le Bordelais Vincent Feltesse font leur apparition. Il

est des signes avant-coureurs, qui ne trompent pas... Voici François Hollande qui vient nous accueillir à l'entrée du salon Vert, qui jouxte son bureau. Affable, souriant, jamais fatigué, jamais énervé, quelles que soient les circonstances, et elles ne sont pas vraiment faciles pour lui. Son conseiller en communication, Gaspard Gantzer, s'installe à ses côtés, face à nous, dans les fauteuils Empire dont l'existence vient rappeler que c'est ici que Napoléon exerça, après Waterloo, les dernières minutes de son pouvoir.

L'entretien se déroule sans tension ni anicroche. Le président est disert, il répond longuement sur chaque sujet. Or nous ne disposons que d'une demi-heure et nous avons beaucoup de questions à lui poser. Au bout de vingt-cinq minutes, Gantzer donne des signes d'impatience et regarde sa montre. Hollande, lui, reste imperturbable. Il donne toujours l'impression d'avoir le temps, d'être à la disposition de ses interlocuteurs.

Dans le vestibule patientent, autour de Najat Vallaud-Belkacem, une dizaine de chercheurs, parmi lesquels cinq des sept prix Nobel qui ont lancé il y a huit jours un cri d'alarme sur le budget de la recherche (lire ci-dessous). Il s'agirait de ne pas trop faire attendre ces sommités...

B. D.

LA RECHERCHE RÉCUPÈRE SES BUDGETS

François Hollande a annoncé sa décision de ne finalement pas amputer de 134 millions d'euros les subventions des organismes de recherche en recevant, hier matin à l'Élysée, cinq prix Nobel et un lauréat de la médaille Fields indignés par ces coupes inattendues. Serge Haroche (Nobel de physique), Françoise Barré-Sinoussi (médecine), Claude Cohen-Tannoudji (physique), Albert Fert (physique), Jean Jouzel (vice-président du Giec au moment où celui-ci a reçu le

Nobel de la paix) et Cédric Villani (médaille Fields) avaient dénoncé ces annulations de crédits s'apparentant, selon eux, à « un suicide scientifique et industriel ». De l'avis de Cédric Villani, la mobilisation des Nobel « était nécessaire » pour éviter les coupes budgétaires. Mais « elle n'aurait pas pu aboutir si elle n'avait pas été relayée par l'opinion publique. Cela a été l'occasion pour celle-ci d'exprimer de nouveau son attachement à la recherche française. »

Son ennemi, c'est la droite

François Hollande aime le répéter, il est « dans l'action ». Comprenez : pas en campagne pour un second mandat. Pourtant, au cours de cet entretien, le chef de l'État a fait allusion à plusieurs reprises à « la prochaine élection présidentielle ». Si la menace terroriste reste l'une de ses préoccupations premières – avec l'emploi –, l'échéance de 2017 constitue désormais l'arrière-plan de plus en plus net de son discours. Le temps des messages subliminaux s'achève. Sa détermination à ne pas céder sur la loi travail s'inscrit pleinement dans cette perspective. Et ce d'autant plus que, après avoir reculé sur la déchéance de nationalité, une autre capitulation avec une majorité toujours plus éparpillée façon puzzle sur le théâtre de ses tergiversations sonnerait comme l'échec de trop.

Comme il le dit, à compter de l'entrée en vigueur en septembre de la loi travail, « il restera neuf mois jusqu'à l'élection présidentielle » : « Les Français pourront juger. » Et par là même le juger. Après avoir lié son sort à l'inversion de la courbe du chômage, entend-il faire de même avec ce texte ? Une certitude, l'ennemi n'est plus la finance. L'adversaire, c'est bien la droite. Et l'extrême droite. Il ne perd d'ailleurs pas une miette de la primaire des Républicains ni de la sur-enchère libérale à laquelle se livrent ses candidats. « Comparaison sera raison », glisse-t-il. François Hollande est bien placé pour savoir que les promesses de campagne finissent par faire de solides arguments... contre leurs auteurs. Cibler l'adversaire, n'est-ce pas déjà se mettre en mouvement ? Ou en marche...

J.D.

Grèves : les transports en première ligne

SOCIAL Une nouvelle grève à la SNCF est prévue à partir de ce soir à l'appel de la CGT et de SUD-Rail, rejoints par l'Unsa. La CFDT, en revanche, a retiré son préavis

La fronde contre le projet de loi travail est entrée dans son quatrième mois hier. Les Républicains dénoncent « la dictature syndicale de la CGT » et « la ronde incécente des manifestations et blocages de tous les privilégiés et protégés du pays ». Pierre Gattaz, président du Medef, accuse pour sa part les syndicalistes CGT de se comporter comme « des voyous » et « des terroristes », suscitant de nombreuses réactions à gauche.

Pendant ce temps-là, les sept syndicats opposés au texte qui doit arriver au Sénat le 13 juin commencent à acheminer le matériel pour « la grande votation » prévue dans les prochains jours sur les lieux de travail, les universités et les lycées.

SNCF. Les cheminots sont de nouveau appelés à se mettre en grève à partir de ce soir. La grève a été lancée à l'origine par la CGT et SUD-Rail pour faire pression sur les négociations engagées au niveau de la branche ferroviaire en vue d'harmoniser l'organisation du travail entre tous les opérateurs, fret et voyageurs.

Par la suite, le mouvement a été élargi à la mobilisation contre la loi El Khomri. À la suite de nouvelles propositions que le gouvernement aurait imposées à la SNCF, notamment au sujet des repos hebdomadaires, la CFDT a décidé hier de lever son préavis, estimant « le point d'équilibre atteint ». L'Unsa, en revanche, maintient son appel à une grève reconductible à partir de ce soir.

Déchets. Une centaine d'éboueurs et égoutiers, agents territoriaux de la Ville de Paris, ont commencé à bloquer hier matin le centre de trai-



Une centaine d'éboueurs et d'égoutiers parisiens se sont lancés dans la grève hier. WOSTOK/MAXPPP

tement de déchets d'Île-de-France à Ivry-sur-Seine, « face au jusqu'aboutisme du gouvernement » dans sa volonté d'imposer le projet de loi El Khomri. La CGT appelle, dans son texte, à soutenir « les occupations de sites en cours et à venir » et « à engager partout sur le territoire des actions visant à paralyser la collecte et le traitement des déchets ».

Carburant. Le gouvernement assure que la situation est en train de s'améliorer. Selon Total, seul groupe à fournir des chiffres, 653 de ses 2 200 stations-service étaient toujours en rupture totale ou partielle

hier, un chiffre quasi stable par rapport au dernier pointage avant le week-end. Six des huit raffineries du pays étaient toujours à l'arrêt ou au ralenti hier, selon l'Union française des industries pétrolières. Hier également, le personnel des terminaux pétroliers havrais (CIM), en grève depuis une semaine, a voté pour la poursuite du mouvement.

RAIP. La CGT appelle à une grève illimitée à compter de ce jeudi 2 juin dans les transports parisiens pour des négociations salariales et le retrait de la loi travail. SUD entend mobiliser ses militants à partir du

10 juin, jour du début de l'Euro de football.

Aviation. Tous les syndicats représentatifs de l'aviation civile ont appelé à la grève les 3, 4 et 5 juin. Ce mouvement n'est pas lié à la loi travail. Hier, les adhérents du syndicat de pilotes SNPL, majoritaire à Air France, se sont en outre prononcés pour le principe d'une grève de plus de six jours courant juin. En cause : la mise en œuvre à partir du 1^{er} juin de mesures de productivité qui prévoient une baisse de la rémunération sans contrepartie. La dernière grève du SNPL Air France, en septembre 2014, avait duré deux semaines.

« C'est pire qu'en 2014 »

APRÈS L'ORAGE DE GRÊLE Hier, le préfet Pérez a visité le vignoble meurtri. Il a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

OLIVIER SARAZIN
o.sarazin@sudouest.fr

En visite hier matin dans le vignoble du cognac meurtri par l'orage de grêle du vendredi 27 mai, Salvador Pérez, le préfet de Charente, a déclaré qu'il avait l'intention de demander le classement des communes touchées en état de catastrophe naturelle. « Je suis dans cette posture et je réunis tous les éléments. Je vais demander ce classement, c'est clair. Mais in fine, c'est le ministère de l'Intérieur qui tranchera », a-t-il précisé.

Sa requête sera-t-elle entendue ? En Charente, les professionnels l'espèrent mais certains en doutent : la grêle - fléau contre laquelle on peut s'assurer - n'est pas un aléa naturel susceptible d'engendrer des effets catastrophiques comme les inondations et les coulées de boue, les mouvements de terrain ou les séismes.

Il n'empêche : la déclaration et la visite du préfet ont été très appréciées. Salvador Pérez était notamment accompagné de François Bon-

neau, Jean-Bernard de Larquier et Xavier Desouche, les présidents du Conseil départemental, du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC), et de la Chambre d'agriculture. Il s'est rendu sur des parcelles sinistrées à Jarnac, Julienne, Foussignac et Vaux-Rouillac, a annoncé la réunion d'une cellule de crise « dans les quarante-huit heures », et dressera la liste des aides envisagées, « comme en 2014 ».

Cette année-là, lors du week-end de Pentecôte, les 7, 8 et 9 juin, la grêle dévastait environ 10 % du vignoble du cognac à des degrés très divers. L'État avait exprimé sa solidarité et soutenu la filière viticole. Les mesures alors proposées (reports de charges sociales, recours au chômage partiel, dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti) pourraient être renouvelées cette année.

Devant les rameaux brisés, les bougeons hachés et les feuilles déchiquetées d'une parcelle, le préfet Pérez a par ailleurs déclaré : « Ce que l'on voit aujourd'hui est pire qu'en 2014. »

Undécompte difficile

Une différence cependant : en 2014, les orages de grêle avaient emprunté deux couloirs et touché un secteur beaucoup plus vaste. Environ 7 000 ha de vignes avaient été affectés, à des degrés très divers, soit environ un dixième de la superficie globale du vignoble du cognac. Par chance, la nature fut généreuse et limita la casse : le potentiel de production de la région ne fut que peu diminué. Au terme de la campagne de distillation hivernale, la récolte 2014 dans le vignoble du cognac s'élevait à 811 813 hectolitres d'alcool pur. Un record, avec une hausse de 26,2 % par rapport à la production 2013.

Quarante-huit heures après l'orage de grêle de ce vendredi 27 mai, force est de constater que le secteur touché est plus petit qu'en 2014, mais que les dégâts semblent plus importants. Selon Xavier Desouche, président de la Chambre d'agriculture de Charente, environ 1 500 hectares de vignes seraient détruits à plus de 80 %. Le BNIC estime qu'entre 6 et 8 % du vignoble cognacais a été « sévèrement touché par l'épisode de grêle » et évoque « une surface pouvant aller jusqu'à 6 000 hectares ».

Le décompte précis prendra encore une bonne semaine. voire plus.



Le président du BNIC et le préfet devant des vignes déchiquetées. PHOTOS ANNE LACAUDI

La récolte compromise ?

L'orage de grêle ruine-t-il tous les espoirs d'une bonne récolte ? Il est encore trop tôt pour l'affirmer. Une certitude en revanche : le potentiel de production des vignes les plus touchées sera affecté pendant deux ou trois ans. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que fin avril et début mai, certaines parcelles ont gelé. Environ 5 % du vignoble a souffert. Certains viticulteurs prévoyants pourront débloquer leur réserve dite climatique (de l'eau-de-vie blanche conservée sous inox). Ce stock « pour les coups durs » est estimé à 125 000 hectolitres d'alcool pur dans la région « Mais cela n'apportera que des réponses ponctuelles », dit le président du BNIC.



La grêle a fondu et il a plu tout le week-end. Certaines parcelles (comme ici à Bourg-Charente) sont inondées



Nicole Bonnefoy a milité pour l'action de groupe en matière environnementale. PHOTO THOMAS LEBREUVAUD

Bonnefoy défend la « class action »

POLITIQUE La sénatrice est satisfaite de voir que le projet de loi de modernisation de la justice retient le principe de l'action de groupe

BERTRAND RUIZ
b.rutz@sudouest.fr

On ne l'appellera pas l'amendement Bonnefoy. « Peu importe. L'essentiel, c'est de voir que la représentation parlementaire a voté l'idée. Le fait qu'elle ne prenne pas la forme d'un amendement mais qu'elle intègre directement le texte du projet de loi n'en est que plus valorisant », réagit la sénatrice charentaise.

Le 19 mai dernier, l'Assemblée nationale a adopté, dans le cadre du projet de loi de modernisation de la justice, le principe de l'action de groupe en matière environnementale. Ce dispositif, qui prend sa source dans l'histoire juridique américaine (« class action »), donne la possibilité aux citoyens de mener, collectivement, une action en justice contre une personne, une institution ou une entreprise, afin d'obtenir réparation suite à un préjudice.

« En France, des actions de groupe sont possibles en matière de consommation, de santé ou de lutte contre les discriminations. Mais, jusqu'à présent, pas en matière environnementale », explique Nicole

Bonnefoy. L'élue charentaise en a fait l'une de ses marottes. Premier amendement présenté en novembre 2015 lors de la première mouture du projet de loi de modernisation de la justice. « Christine Taubira y était favorable », croit savoir la sénatrice. Le départ de la ministre a mis un voile sur l'amendement.

Pesticides

Nicole Bonnefoy tente d'ouvrir une seconde porte : celle du projet de loi sur la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. L'amendement passe le cap du Sénat, pourtant majoritaire à droite, en janvier mais se heurte à l'hostilité de la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal à l'Assemblée nationale. « Elle le trouvait mal rédigé. Il faut croire qu'il ne l'était pas vraiment puisqu'il a été repris dans le projet de loi défendu par Jean-Jacques Urvoas », ironise l'élue charentaise.

En fait, pour Ségolène Royal, « il existe en matière environnementale une dynamique particulière qui est déjà collective, du fait de l'importance des associations de protection de l'environnement ». La ministre de l'Écologie rappelle que le code de l'environnement permet déjà à des

associations d'agir en justice. Et ces associations « peuvent être mandatées pour agir en réparation par plusieurs personnes physiques ».

Pour Nicole Bonnefoy, c'est insuffisant. Dans l'état du droit actuel, les victimes de dommages illégalement causés à l'environnement (marées noires, pollutions diverses, etc.) sont « dans l'incapacité d'agir en raison d'une situation d'isolement devant la justice », note-t-elle.

« L'action de groupe environnementale pourra s'appuyer sur un dispositif encadré par un juge qui statuera sur la recevabilité, ou non, des demandes. » Nicole Bonnefoy pense que ce « filtre » est une garantie pour ceux qui ont respecté le droit. « L'activité économique ne s'en trouvera pas fragilisée », appuie-t-elle.

Nicole Bonnefoy dit « vouloir poursuivre le travail » engagé : elle songe à déposer, dans les prochaines semaines, une proposition de loi « visant à la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des pesticides, suite à un travail mené conjointement avec Paul François », le président charentais de l'association Phytovictimes connu pour avoir fait plier Monsanto en justice.

La tuyauterie bousculée sur les quais

SYNDICAT D'EAU

Les réaménagements vont provoquer des travaux dans les réseaux

La reconfiguration des quais de Cognac provoque des secousses en sous-sol. Hier matin, le Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de l'agglomération de Cognac (Sieaac) s'est penché sur les conséquences sur son réseau. Il passe pile en dessous de la rangée d'arbres qui va séparer la chaussée et la partie piétonne.

Il faut donc déplacer toute la tuyauterie, une opération évaluée

entre 180 000 et 200 000 euros. Le Sieaac espère 60 à 70 % de subventions. Le resté sera pris en charge équitablement entre le syndicat, Grand-Cognac et Cognac.

« Il n'y avait pas nécessité à remplacer les tuyaux. Mais peut-être qu'en ouvrant, on va découvrir des choses, et que ces travaux apporteront une plus-value sur la qualité de l'équipement », commente la présidente du Syndicat intercommunal d'eau et d'assainissement de l'agglomération de Cognac, Dominique Petit.

Martell croque la chaussée
Autre répercussion, indirecte, du ré-



Martell s'étend pour conforter la sécurité de la Vigerie. PH. M.

aménagement des quais, rue de la Vigerie. Le chai de stockage de la ville sera transformé en parking, et la voi-

rie sera redessinée. La maison Martell en profite pour grignoter la chaussée et étendre l'emprise des chais de la Vigerie, dans le cadre de son dispositif de protection d'un site classé Seveso. Là aussi, le réseau passait juste en dessous. ... Le coût de son déplacement sera couvert par Martell.

Cette intervention se double d'une autre sur des tuyaux qui passent aujourd'hui sur le terrain de Martell. « Cela remonte à des années. On va les remettre dans la zone publique, cela paraît plus logique », observe Dominique Petit. Dans ce cas, les frais incomberont au syndicat d'eau. **Philippe Ménard**

CHÂTEAUBERNARD

Dans les coulisses de l'enluminure



Annie Bouyer pose sa feuille d'or. PHOTOS B.

Annie Bouyer a de l'aisance gestuelle. Une dextérité, fruit d'un travail de longue haleine dans l'univers médiéval, acquise lors de stages, à parcourir les textes, à s'essayer aux techniques de peinture pour exercer l'enluminure mais aussi la calligraphie dans les règles de l'art. L'artiste expose avec son amie graveur, céramiste Fabienne Beudin Lesaint.

Elles croisent leur regard sur la richesse créative des lettres de l'alphabet jusqu'à jeudi, salle d'exposition municipale (1).

Ammoniaque d'Iran

Annie Bouyer dessine puis prépare son terrain médiéval. Elle trempe la peau. Tendue et une fois séchée, les pores sont bouchés avec du blanc de Meudon. Annie Bouyer y décalque alors son dessin et détermine les parties dorées qu'elle enduit de gomme ammoniaque d'Iran. La feuille d'or (1/10^e de micron), posée délicatement sur un coussin à do-

rer, est découpée et prélevée avec un pinceau préalablement imbibé de sébum. « Je souffle pour réhumidifier et chauffer le mordant. Je tiens mon or tout prêt et cela adhère. J'appuie avec mon pinceau pour dégager les bords. Je gratte autour avec une plume », explique l'experte. Deux couches d'or seront nécessaires. Vient alors la phase couleur où, là encore, des couches translucides successives mais cette fois de peinture s'avèreront indispensables car cette dernière ne pénètre pas sur la peau. Les pigments sont fabriqués à partir de minéraux, végétaux et animaux auxquels on adjoint une détrempe médiévale composée de blanc d'œuf, de gomme arabique et d'eau de miel à la vertu collante et brillante.

Sandra Ballan

(1) Du mardi au jeudi de 14 heures à 18 h 30. Il reste encore trois après-midi pour voir Annie Bouyer à l'œuvre...



Gérard Jouannet et son équipe devant la première bâche installée hier au marché couvert. PHOTO PHM

Il reste de la place sur les bâches

ANNIVERSAIRE

La ville doit compléter la liste des Cognaçais qui ont marqué mille années d'histoire

PHILIPPE MÉNARD
p.menard@sudouest.fr

Une bâche ornée de 56 visages a fait son apparition sur le marché couvert, hier. Elle sera suivie de quatre autres, pour dessiner un portrait bigarré de la ville à travers celui des hommes et des femmes qui l'ont façonnée. C'est l'une des idées fortes des animations prévues pour célébrer le millième anniversaire de la ville de Cognac (ou, plus précisément, de celui du premier document où l'existence de Cognac est mentionnée) : recenser mille Cognaçais ayant marqué son histoire.

Pas si simple ! Derrière l'arbre sous lequel la légende a fait naître François I^{er} il n'y a pas une forêt de prétendants. Avant le XIX^e siècle, Cognac n'était qu'une grosse bourgade de moins de 3000 âmes. La municipalité a retenu quelques noms, dont

Louise de Savoie, un ecclésiastique, Érable de Barrières, ou bien Jean Martell, fondateur de la marque du même nom.

Photomaton ouvert à tous

Le XIX^e siècle, celui de l'essor de l'or brun charentais, est plus prolifique, avec des dynasties de négociants qui irriguent largement la liste. Laquelle se nourrit avant tout de la période contemporaine. On y retrouve les différents maires de la ville, bien sûr, et beaucoup de représentants du monde économique, le viticulteur Bernard Guionnet, par exemple.

La ville a cherché à puiser dans toutes les disciplines. Le sport, avec le perchiste Renaud Lavillenie, le footballeur Christophe Jallet, la vétériste Émeline Ragot, le rugbyman Jacques Fouroux, le dirigeant du club d'athlétisme Bernard Becavin, le fondateur du club de judo Alcide Gibeaud... La culture, avec René Marion, fondateur de Coup de Chauffe et de l'Avant-Scène, le peintre Julien Drevelle, ou encore Suzanne Delvé, qui servit de modèle au tableau « Marguerite au Sabbat », de Dagnan-Bouveret. Ou le secteur associatif et social, avec par exemple Monique de Pracomtal. La collecte avoisine aujourd'hui les

400 personnes. « La difficulté est d'avoir une photographie exploitable. On a sollicité les clubs, les associations, mais on ne nous envoie pas toujours les documents », observe l'équipe de l'adjoint à la culture Gérard Jouannet, qui pilote l'opération. Qu'on se le dise, la liste reste ouverte (1). « On ne prétend pas à l'exhaustivité », tempèrent les organisateurs. Quatre autres bâches sont programmées, en mélangeant les époques et les catégories. Le tout devrait être recensé sur le site Internet de la ville avec une petite biographie à consulter.

Comme il sera difficile d'arriver à mille, la municipalité en profite pour compléter son panorama avec tous ceux qui le veulent. Il suffit de passer par un « photomaton » qui sera installé au Musée des arts du cognac lors du marché nocturne du vendredi 17 juin. Une quarantaine de clichés ont ainsi été réunis lors de la Nuit de musées.

(1) Pour envoyer des propositions assorties d'images exploitables, contacter Nathalie Drouillard à la Direction du développement culturel. 05 45 36 49 03. Par mail, nathalie.drouillard@ville-cognac.fr.

École : des travaux de sécurisation en projet

Avec le concours financier de l'État et du Conseil départemental, la commune va entreprendre d'importants travaux axés sur la mise en sécurité des abords de l'école maternelle. La desserte de l'école se fait par la D83, très fréquentée par les poids lourds qui traversent le village.

Actuellement, les limites de l'école, portails et clôture sont en bordure de voie ce qui accentue le danger. Le projet en cours prévoit le recul des limites et consiste à s'affranchir de la circulation. En effet, sur les plans, les futurs travaux permettraient aux piétons, parents et enfants d'être protégés par une barrière implantée le long de la voie tout au long de leur cheminement qui les conduirait du parking vers l'entrée de l'école ; cheminement exclusivement réservé aux piétons.

Accès propre aux bus

Les bus scolaires bénéficieraient d'un accès qui leur serait propre avec une aire de manœuvre bien en retrait de la chaussée ce qui permettrait aux enfants de monter ou de descendre du bus en toute sécurité. Dans cet espace, des haies se-



L'accès actuel serait bientôt mis en sécurité pour les enfants et parents. PHOTO C.-C.G.

raient plantées afin de canaliser le trajet des enfants vers les classes ou la garderie à l'exclusion de tout retour intempestif en direction de la route. La réalisation de ces travaux devrait intervenir durant les vacances scolaires.

Colette-Christiane Guné

CHATEAUBERNARD Le Collectif interprofessionnel pour la défense des victimes de l'amiante et du travail tient sa permanence demain de 15 heures à 18 h 15, à la salle Jean-Tardif. Pour rappel, toute personne s'estimant victime d'une maladie professionnelle ainsi que son entourage peuvent se tourner vers l'association.

LOUZAC-SAINT-ANDRÉ

Le théâtre a un nouveau président

Vendredi se tenait l'assemblée générale du Théâtre des Borderies. La présidente Nathalie Phippen a annoncé son départ de la présidence, pour des raisons personnelles. C'est Morgan Berger qui la remplace. Il a été élu à l'unanimité, moins une voix.

En ouverture de séance, Nathalie Phippen a fait un rapide bilan de la saison 2015/2016. Une bonne année théâtrale puisque la pièce, qui était loin de faire l'unanimité parmi les adhérents, a été un succès. Certains spectateurs sont venus jusqu'à trois fois pour la revoir. Les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque la saison a enregistré 200 spectateurs de plus avec une représentation de moins par rapport à l'année précédente. Nathalie Phippen a ensuite rappelé que dans une pièce chaque rôle est important et que tous les membres doivent être animés par une même passion : celle du théâtre.

200 spectateurs de plus

Le bilan financier présenté par Jackie Delvoe, le trésorier, a laissé apparaître 1633 euros de recettes supplémentaires par rapport à l'an passé. Toutefois, il convient de tenir compte des augmentations des locations de salles qui se sont élevées cette année à près de 2000 euros. Le secrétaire, Lilian Jousson, après avoir informé du départ de Colette



Morgan Berger préside désormais la troupe de Théâtre des Borderies. PHOTO: C. G.

Aimon et de Cyrille Cotten, a proposé de passer à l'élection du nouveau bureau (lire ci-contre).

Le président du jumelage Jacques Papineau a informé de l'invitation du jumeau de Villeret en Suisse pour une représentation du futur spectacle de la troupe sur leur terre helvétique ; une façon de célébrer les vingt ans du jumelage mais également l'an prochain les vingt-cinq ans de la troupe de théâtre. Une réunion du bureau devrait donc arrêter les modalités de l'organisa-

BUREAU

Il est ainsi composé : Morgan Berger, Josette et Jackie Delvoe, Lilian Jousson, Jean-Luc Sjre, Jacques Papineau, Maryse Coutantin et Christiane Guillon ; Morgan Berger est élu président à l'unanimité moins une abstention.

tion de la future saison 2016/2017 ainsi que la définition des tarifs.
Colette-Christiane Guiné

Aéroport : des promesses en l'air

- Il y a cinq ans, Lavalin se mettait sur les rangs pour gérer le site de Brie-Champniers
- Le groupe avait promis l'ouverture de trois lignes
- Un an et demi avant la fin de son contrat, on est loin du compte.

Benoît CAURETTE
b.caurette@charentelibre.fr

Trois nouvelles lignes d'ici à 2017 pour faire oublier le désastre Ryanair. Que reste-t-il des promesses de la SNC Lavalin, le «Vinci canadien» aux commandes des aéroports de Charente depuis quatre ans et qui a déjà reçu 2,5 millions d'euros pour les faire tourner? «Pas grand-chose», attaque sans détour la sénatrice Nicole Bonnefoy, présidente jusqu'aux dernières Départementales du Smac, le syndicat qui encadre la structure. «C'est bien simple, si j'étais restée aux manettes, à la fin du contrat en 2018, je proposais une gestion directe. Ce que fait Lavalin, nous pourrions très bien le faire.»

Et si Didier Villat, pilote du syndicat depuis bientôt un an, est plus indulgent, il ne manque pas non plus de souligner que seule une liaison aérienne, celle pour Figari en Corse, s'est posée sur le tarmac de Brie-Champniers. «En 2011, rappelle-t-il, Lavalin s'était engagé à mettre en place une ligne en 2013, une autre en 2015, une troisième en 2017.»

Si rien n'était défini pour les deux dernières, la première avait pour nette ambition de remplacer feu la liaison Angoulême-Londres, envolée avec Ryanair après le clash de 2009 (lire par ailleurs). Au lieu de cela, ce sont les avions dépêchés par Corsica-tour qui ont pointé le bout de leur fuselage avec une offre non pas hebdomadaire mais seulement estivale, et surtout au succès trop relatif pour le Département. «Malheureusement, réagit le président François Bonneau, en dépit du travail fourni, seuls 2 400 passagers ont



Seule une ligne estivale vers la Corse s'est posée sur le tarmac avec tout juste 2 500 passagers par an. Photo archives PNI Messeilat

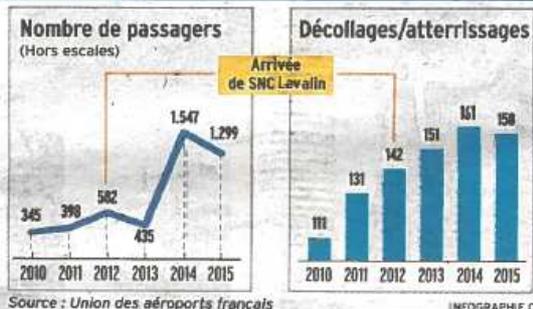
transité en 2015.» Et encore, la moitié le temps d'une escale. La convention avec Corsica-tour a malgré tout été reconduite pour trois ans l'été dernier. Les liaisons ont d'ailleurs repris le samedi 21 mai. «Je leur ai dit que notre choix politique était de verser moins d'aides au démarrage, et ils ont accepté», justifie Didier Villat. Nous leur versons 20 000 euros en 2016, 10 000 en 2017 et 5 000 en 2018.»

«Quand vous avez foiré un développement...»

«Cette participation dégressive était contractuelle, le président du Smac n'a rien négocié du tout», tacle Nicole Bonnefoy, ajoutant que c'est le syndicat qui a en son temps approché le tour-opérateur corse «et non pas Lavalin». Sur le couac d'une nouvelle liaison vers les îles Britanniques, Jérôme Arnaud, le directeur des aéroports du groupe, a une excuse toute trouvée: l'épisode Ryanair. «Quand je vais voir des compagnies britanniques, tout de suite elles freinent. Aucune n'a envie de vivre ça, assure-t-il. Et quand vous avez foiré un développement, c'est extrêmement difficile de rattraper le coup, surtout dans le monde aérien.» «Une image dégradée et un horizon commercial plus qu'incertain: telle est la dette laissée par Michel Boutant et l'ancienne majorité socialiste», grogne le président du Département.

«Décidément, bondit Nicole Bonnefoy, François Bonneau n'en a

Les vols commerciaux à Angoulême



pas fini avec sa logique de venir permanent, alors que nous avons un bel outil qui ne demande qu'à être développé!» Boosté par l'économie, plus sans doute que par les lignes commerciales. «Ce repositionnement que j'ai voulu, avec l'implantation de grandes entreprises comme Héli-Union ou Cats, reste le plus pertinent», défend la sénatrice.

Deux emplois en moins, deux projets rejetés

Là-dessus, Lavalin, qui dit n'avoir rien fait d'autre que «s'adapter au contexte», est bien d'accord. «Ce n'est pas au nombre de passagers que l'on juge un aéroport, argumente Jérôme Arnaud, mais à celui des mouvements. On pourra nous dire que le chiffre est artificiellement gonflé par les décolla-

ges et atterrissages de l'aéro-club par exemple, mais il ne faut pas oublier qu'à chaque fois ce sont des euros dépensés pour le carburant, pour le vol, etc. C'est bon pour l'économie et pour l'emploi.» À propos l'an passé, la SNC s'est séparée de deux collaboratrices, invitées à partir sous d'autres cieux avec chacune un chèque de 50 000 euros. L'une d'elles a retrouvé un emploi. «Elles sont loin d'être perdantes, rassure Jérôme Arnaud. Mais en axant davantage sur la polyvalence, nous nous sommes rendu compte qu'Angoulême pouvait tourner à onze salariés.» Quel que soit le chemin pris par l'aéroport, pas question pour Didier Villat de céder sur les lignes commerciales. «C'était dans le contrat.» L'an dernier, Lavalin a formulé deux propositions jugées inadaptées par le Smac. «Il s'agis-

Ryanair Le conflit pèse toujours

Ryanair a payé. Mais pas tout. Un peu plus de 500 000 euros sur le million que la Commission européenne l'a condamnée à verser au Syndicat mixte des aéroports de la Charente (Smac). Ce, en remboursement des aides illégalement perçues à l'époque (2008 et 2009) où elle exploitait une liaison entre Angoulême et Londres. Et le président du Smac, Didier Villat, est «très mécontent» que le compte n'y soit pas, «alors que les avocats de Ryanair s'étaient engagés au versement intégral fin avril». L'élu y voit une façon pour la compagnie low-cost de «se faire justice elle-même». On sait que le syndicat a été condamné par la Cour arbitrale de Londres au versement de quelque 430 000 euros pour «rupture abusive du contrat» le liant à Ryanair, alors que le Britannique s'était envolé de lui-même après le refus du Département de rallonger son aide financière. «La compagnie a déduit cette somme pour se payer mais rien ne nous oblige en l'état actuel des choses à la lui verser», soupçonne Didier Villat. «L'affaire n'est pas terminée, enchérit Nicole Bonnefoy, l'ex-patronne du Smac. On ne sait toujours pas si la Cour de Londres est compétente pour ce litige, aucune raison de s'asseoir sur cette différence.»

sait pour la première d'un Angoulême-Paris via Périgueux mais le syndicat devait apporter 220 000 euros pour contribuer à réduire le déficit de la ligne. Quel intérêt, puisqu'avec la LGV on pourra bientôt arriver aussi vite, sinon plus, à la capitale? Quant à la seconde, c'était un vol estival Angoulême-Nice, mais là encore il fallait investir plus de 200 000 euros pour une destination guère prisée des Charentais», éclaire Didier Villat. En mars dernier, le pilote du Smac a rencontré à Paris une «compagnie britannique qui serait potentiellement intéressée pour venir à Angoulême». «Si ses conditions sont acceptables, pourquoi pas?» L'occasion, peut-être, pour Lavalin de redresser le manche avant le 31 décembre 2017...

«Le Jet» ne se posera finalement que rarement

Le plan de vol était fin prêt. L'entrepreneur charentais Christophe Duchazeau (Photo archives Majdi Belazziti), qui avait promis de «mettre Angoulême en banlieue de Paris, au cœur du 92 ou du 94», a dû revoir à la baisse les ambitions de sa société «Le Jet» mise en piste voici un an et demi. «Il y a six mois, expliquait-il, alors que nous avions engagé beaucoup de temps et d'argent là-dessus, on nous a dit que nous n'avions pas le droit d'assurer des liaisons régulières.» Mais selon des sources locales, il n'y avait plutôt tout simplement pas suffisamment de demandes. «Si le concept paraissait séduisant, pas sûr que c'étaient les bons créneaux et le bon avion.»



Exit en tout cas, l'idée des jets mutualisés entre sept entreprises à 1100 euros l'aller-retour. Logique avec «Le Jet» my private seats et sa plateforme de réservations en ligne www.le-jet.fr, lancée le 16 mai. «Nous avons signé un accord avec vingt-deux compagnies de jets qui nous confient tous leurs vols à vide», détaille

l'entrepreneur dont la société emploie 12 salariés à Suresnes, en région parisienne. «Ce sont ainsi entre 5 000 et 10 000 vols dont nous pourrions disposer pour l'année.» Le principe? Lorsqu'un avion repart à vide, vous pouvez espérer profiter d'une place à prix cassé, à partir de 132 euros. «Pour un service d'exception, avec évidemment les mêmes prestations. Bien sûr, cela demande une certaine souplesse en terme d'horaires.» Mais les mouvements sur le tarmac charentais seront sinon rares, en tout cas purement occasionnels. Un Paris-Charente (à Angoulême ou Cognac) est ainsi prévu le 27 juin, de même qu'une liaison avec l'Angleterre, cet été.

Les aéroports gérés par Lavalin



INFOGRAPHIE CL

Orages: le préfet orchestre la réplique

Demande de classement en état de catastrophe naturelle, activation d'une cellule de crise, 100 000 euros pour les collectivités. Le préfet a pris les premières mesures après l'orage de vendredi.

Ismaël KARROU
lkarrou@charenteinfo.fr

Les bottes ont beau être pleines de boue, c'est en chef d'orchestre que Salvador Pérez, le préfet, s'est rendu hier au chevet des viticulteurs sinistrés par la grêle. Objectif: prendre le pouls d'une situation critique et mettre en musique la réponse institutionnelle, les aides, les décalages de paiement, de traitement, orchestrer l'intervention des services de l'État. Jarnac, Foussignac, Vaux-Rouillac: hier matin, Salvador Pérez n'a pu faire qu'un constat: «C'est pire qu'en 2014.» Plus violent, plus destructeur. L'orage de vendredi ne s'est pas contenté de mettre à terre des vignes et de compromettre au moins deux récoltes: il a aussi détruit le moral de milliers de viticulteurs. «On a pris le gel, maintenant la grêle: le moral est touché», dit Christian Vignaud, sur sa parcelle de Vaux-Rouillac, épaulé par Jean-Guy Chauvet, le maire. Entouré de Jean-Bernard de Larquier, le président du Bureau national interprofessionnel du cognac (BNIC), et de Xavier Desouches, celui de la chambre d'agriculture, le préfet a annoncé qu'il demandait le classement des communes touchées par la

grêle en état de catastrophe naturelle. Un classement qui permettrait aux viticulteurs non assurés d'être indemnisés. Mais il prend des pincettes et précise: «Ce n'est pas moi qui prends la décision. Ça se passe au niveau du ministère de l'Intérieur.» L'état de catastrophe naturelle permettrait aussi de simplifier les procédures pour les particuliers, également frappés par le vent et la grêle. A Foussignac, deux familles ont dû être relogées.

1 500 hectares touchés à plus de 80%

Plusieurs observateurs - assureurs et viticulteurs - doutent toutefois de la réussite de l'opération, «la grêle étant un événement assurable», mais pas assuré. Seuls 50% des viticulteurs charentais le sont pour la grêle. «Moi-même, je ne suis pas assuré, dit Georges Devige, viticulteur et maire de Foussignac, l'une des communes les plus touchées. Je suis à deux ans de la retraite. J'ai pris le risque.» Certains misent aussi sur un parcellaire morcelé qui permet, en général, d'avoir des vignes épargnées par des épisodes de grêle très localisés. Et donc de transférer des vins d'une parcelle à l'autre.



Salvador Pérez, le préfet de Charente (à gauche), s'est rendu hier dans les communes touchées par l'orage de vendredi. «C'est pire qu'en 2014», e-t-il constaté.

Photos Philippe Messelet

Selon le dernier pointage du BNIC, 3 000 hectares ont été touchés à plus de 80%. Mais ce sont des milliers d'hectares qui ont été frappés et le recensement est loin d'être terminé. «Cela pourrait aller jusqu'à 5 000 hectares», assure le BNIC. «On découvre encore des parcelles», indique Jean-Bernard de Larquier. 70 hectares d'un coup encore ce matin, vers Échebrune. Les céréalières ont aussi été frappées, tout

comme les maraîchers présents dans la bande lapidée par l'orage. Une cellule de crise réunissant services de l'État, BNIC, services du conseil départemental, chambre d'agriculture, Mutualité sociale agricole et services fiscaux va également être activée et réunie dans les 48 heures, «comme en 2014». Une enveloppe d'urgence de 100 000 euros est également débloquée par la préfecture pour aider les communes touchées: «Pour les routes à dégager, les chemins à refaire, les bâtiments communaux touchés», indique Salvador Pérez.



Les agriculteurs ne digèrent pas l'absence d'alerte

«Va quand même falloir nous expliquer pourquoi il n'y a pas eu d'alerte.» Jean-Guy Chauvet a pris la parole pour poser la question qui taraude tous les agriculteurs depuis vendredi. Pourquoi aucune alerte n'a-t-elle été lancée par Météo-France? «On aurait au moins déclenché les canons. Est-ce que ça aurait fait quelque chose? On n'en sait rien. Mais au moins on aurait essayé.» Le préfet a répondu: «La météo n'est pas une science exacte.» Hier, dans les colonnes de CL, trois spécialistes expliquaient: «On peut prévoir le contexte, savoir quelle région sera concernée par une super-cellule mais on ne peut pas savoir exactement où ça tombera. [...] On a des radars, on peut les observer et les anticiper quelques minutes à l'avance, mais plus, ce n'est pas possible. On touche aux limites de la prévision météo.»

Vendredi, l'orage n'a été repéré qu'à 16h. Une alerte a été lancée à 16h40. Gensac était déjà sous le déluge, Boury-Charente allait être frappé. Pour être efficace, les canons à iodure d'argent ont besoin d'être déclenchés de trois à sept heures avant l'épisode orageux. Et Jean-Bernard de Larquier en est convaincu: «La réponse est régionale. Il faut mailler le territoire avec nos collègues du Bordelais.» Car comme en 2009, comme en 2014, l'orage est né dans le Médoc, avant de remonter vers la Charente. Un canon ne protège pas les parcelles qui l'entourent. «C'est l'amont qui protège les parcelles en aval», explique Xavier Desouches. Selon la vitesse de l'orage, ce sont des canons postés à



Xavier Desouches: «Un canon protège les parcelles en aval. La réponse doit être régionale.»

80 kilomètres qui nous protègent.» «J'invite les intercommunalités à s'emparer de ce dossier car ce ne sont pas les petites communes qui auront les moyens de faire face», estime le préfet. Le Département et la Région pourraient aussi être mis à contribution. Ces canons ne protègent pas que les cultures. Ils protègent aussi les particuliers. D'autant que le phénomène a tendance à se répéter, s'amplifier. Comme le note Christian Vignaud: «Je suis exploitant depuis 1982. De 1982 à 2000, je n'ai rien eu. Depuis 2000, c'est une déclaration de sinistre par an.» Et la saison des orages ne fait que commencer.

■ Alors que La Grande-Garenne se mobilise pour sauver son bureau de poste, ceux de Victor-Hugo et Lunesse sont en passe d'être aussi remplacés par des relais dans les commerces ■ La grogne monte.

Les chamboulements en vue à La Poste font râler

Céline AUCHER
c.aucher@charentelibre.fr

Devant le centre commercial de La Grande-Garenne, ils ont sorti les feuilles et les stylos. Objectif: mobiliser les habitants pour garder le bureau de poste là où il est, entre la boulangerie et la mairie annexe. Car à partir de mi-2017, le bureau de poste sera réimplanté à Basseau, en conservant un relais poste à la supérette Coccinelle. Une décision de La Poste, qui est en train de revoir son offre globale sur la ville (lire ci-contre). «On l'a appris par hasard lors de l'assemblée générale du comité de quartier. Une fois de plus, tout est décidé en amont, sans consultation de la population», dénonce Sylvie Robin. La présidente de l'association Agir Ensemble à La Grande-Garenne est remontée, comme ses homologues de la MJC, du comité de quartier et du club des aînés, qui ont commencé à faire circuler la pétition dans les commerces et associations du quartier.

Alors que le centre commercial vient à peine de retrouver une supérette, que le chantier d'aménagement du poste de police est en cours juste à côté, l'annonce de la fermeture du bureau de poste est vécue comme un abandon «totalement illogique». «Basseau doit conserver un bureau de poste. Mais on est ici au cœur d'un quartier qui, avec Sillac et Fréguenil, compte 7000 habitants», glisse Jean-Pierre Sellier, le président du comité de quartier.



À la tête d'Agir Ensemble, de la MJC et du comité de quartier, Sylvie Robin, André Forgas et Jean-Pierre Sellier comptent mobiliser les habitants avec une pétition. Photo Renaud Joubert

«Cela m'arrive souvent d'avoir six ou sept personnes devant moi dans la file d'attente, au point que l'agent de médiation s'est occupé lui-même de mon reconnaissant la dernière fois», témoigne Sylvie Robin, en pointant un autre problème. Sur

un relais poste, les gens ne pourront pas retirer d'argent, c'est un gros souci, notamment pour les personnes âgées qui se déplacent difficilement et une partie de la population qui fait des retraits fréquents de petites sommes.»

cond, directeur adjoint régional de La Poste. Avec Coccinelle, le relais poste sera ouvert près de 80 heures par semaine. Aujourd'hui, 70 % de l'activité concerne les courriers-colis-instances, qui sera pris en charge par la supérette, contre 30 % d'opérations bancaires au guichet. «Le coût d'un automate extérieur serait trop lourd à gérer, mais un guichet automatique existera dans le bureau de poste de Basseau.» Face aux chiffres, André Forgas, le président de la MJC, répond «proximité» et «missions de service public». «Où sont-elles? On n'entend que des arguments économiques, disent en choeur les pétitionnaires, qui ont envoyé un courrier pour demander un entretien au maire.

80 personnes par jour

80 personnes par jour en moyenne à La Grande-Garenne, moitié moins pour le bureau de Poste actuel de Basseau, qui n'ouvre que le matin au Corsaire. Ce sont les chiffres de La Poste, qui met en avant une baisse d'activité continue, ici comme ailleurs, «entre 6% et 8% chaque année, alors qu'on a là deux bureaux de poste distants de moins de 800 mètres, plaide Didier Bes-

Des bureaux en moins, mais des services en plus

Il faut s'attendre à des disparitions et pas seulement à La Grande-Garenne. Les bureaux de Victor-Hugo et de la galerie de Leclerc à Lunesse sont aussi dans le viseur. L'idée, c'est de les remplacer par des postes relais chez des commerçants, mais «avec des horaires plus larges qu'aujourd'hui», défend la direction de La Poste. Pas sûr que l'argument fasse mouche. Il faut déjà bondir Gérard Vanneau, à la tête du comité de quartier de Victor-Hugo. «Ce serait un appauvrissement considérable, s'inquiète-t-il. Les gens ne viennent pas seulement chercher des timbres ou des colis, ils déposent 20 €, en retirent 15, demandent si la pension a été versée. Pour les personnes âgées ou démunies, ce sera terrible.» Didier Bescond, directeur régional adjoint de La Poste, préfère regarder le verre à moitié plein. Il parle plutôt d'une offre de services «plus large» sur les gros bureaux: Champ-de-Mars, Louvel, Saint-Cybard et Ma Campagne. Il justifie le processus engagé en parlant du «contexte de baisse d'activité courrier et des pratiques liées à Internet». Et le légitimise à l'épreuve des chiffres: «Un bureau de poste pour 4000 habitants à Angoulême, un pour 8000 à 10 000 au niveau national.»

On est ici au cœur d'un quartier qui, avec Sillac et Fréguenil, compte 7 000 habitants.

Un chantier à Basseau

Un bureau de poste modernisé ouvert les matins et après-midi sur la place de Basseau au lieu des deux actuels, celui du centre commercial de La Grande-Garenne d'un côté, et celui du Corsaire à Basseau de l'autre, promis à la démolition à Basseau. Pas de date précise à donner à ce stade. Car

le chantier dépend de celui de l'ORU, l'Opération de renouvellement urbain, qui pris du retard. Au carrefour des rues Saint-Vincent-de-Paul et Antoine-de-Confians, le projet va remodeler 6000 m², dont un bâtiment de 230 m² qui abritera la boucherie-épicerie de la famille Chérif et le bureau de poste.



Didier Bescond. Photo CL

Le chiffre

1 200

C'est le nombre d'habitants privés d'eau pendant plus de 24 heures à Angeac-Champagne et Julliac-le-Coq entre vendredi et samedi dernier. «C'est la conséquence d'une panne électrique survenue vendredi matin qui a vidé les réservoirs des châteaux d'eau», explique le maire d'Angeac, Gérard Faurle, dans *Sud Ouest*. Sauf que la panne a duré beaucoup plus longtemps que prévu en raison «d'une poche d'air formée dans les canalisations», dit le prestataire Veolia. L'eau n'est finalement revenue que le samedi à 16h30.

■ COGNAC

Martell propriétaire de la rue de la Vigerie ?

Jean-Louis Valegeas, maire-adjoint de Cognac, chargé du domaine public et membre du comité du syndicat intercommunal de l'eau et de l'assainissement de l'agglomération de Cognac (Sieaac) réuni lundi matin, a fait part de l'intention de la société Martell de devenir propriétaire de la rue de la Vigerie, qui longe ses chais de stockage d'eaux-de-vie. Martell doit aménager un périmètre de sécurité suffisant pour entrer en conformité avec les normes de sécurité imposées à un tel site classé «Seveso seuil bas», compte tenu des risques technologiques encourus. «Je ne vois pas la nécessité d'obliger Martell à faire des travaux», a dit Michel Gourinchas. «Ce sont quand même eux qui sont demandeurs», a objecté Pierre-Yves Briand, au sujet de la demande qui doit être faite à Martell par le maire de Cognac, de financer le déplacement des réseaux du

Sieaac qui passent actuellement sous la rue de la Vigerie, vers la nouvelle voie qui sera tracée plus loin, rejoignant la rue Basse-Saint-Martin.

Sachant, d'autre part, que la canalisation d'eau potable en provenance de la station de pompage du Lavoir, passe sous la propriété Martell, le syndicat prend à sa charge le déplacement de ce «feeder» pour le positionner sous le domaine public. Montant estimé des travaux 120 000 €.

Toujours en matière de détournement de réseaux, dans le cadre des travaux envisagés par Cognac, concernant le réaménagement des quais Hennessy, des plantations d'arbres prévues par l'architecte, obligent à déplacer, là aussi, le réseau d'eau potable. Le Sieaac participera à la dépense pour un tiers du montant (estimé globalement à 180 000 € HT), après déduction des subventions accordées.



Pour des raisons de sécurité, Martell pourrait devenir propriétaire de la rue de la Vigerie qui longe ses chais.

Photo J. D.

Des médecins lancent l'alerte sur les pesticides

Ce jeudi à Roumazières-Loubert, deux médecins lanceurs d'alerte proposent une conférence débat sur la dangerosité des pesticides.



Les bénévoles de l'association Alpe de Roumazières ont préparé l'intervention des deux médecins avec soin.

Photo CL

L'Association locale de protection de l'environnement (Alpe) de Roumazières-Loubert et des communes avoisinantes met en place une conférence-débat sur les pesticides ce jeudi, en partenariat avec le collectif «Vigilance OGM et pesticides» et l'association «Charente Nature». Le rendez-vous est fixé à 20h30 à la salle des fêtes de Roumazières-Loubert. Les docteurs en médecine Périnaud et Mazé interviendront sur le thème: «Pesticides: l'alerte des médecins».

Les deux professionnels de santé présenteront aux participants l'appel signé par plus de 1 500 médecins de la région alertant sur les conséquences de l'usage de pesticides sur la santé de l'homme notamment dans l'agriculture, mais aussi sur la qualité de l'air et de l'eau. Seront aussi abordées, les incohérences de la réglementation actuelle et les possibles améliorations. Un point sera aussi fait sur ces réglementations en France et dans toute l'Europe.

Les pesticides utilisés depuis des dizaines d'années se retrouvent aujourd'hui dans l'alimentation humaine, l'air et l'eau avec des

effets dévastateurs sur les organismes vivants. Du champ à l'assiette, c'est toute la chaîne alimentaire qui se retrouve ainsi contaminée par ces substances chimiques nocives.

Le soutien d'un collectif de 1 500 médecins du Limousin

Face à l'inaction des pouvoirs publics et aux lobbies des grandes firmes de production de pesticides, un collectif limousin de près de 1 500 praticiens de santé a signé un appel national en janvier dernier, sous la houlette de Pierre Michel Périnaud, médecin généraliste à Limoges. Ils ont été rejoints par une poignée de confrères charentais soucieux de sensibiliser le public à ces problèmes et pour que chaque citoyen prenne conscience des risques pour sa santé et l'impact sur l'environnement. Des praticiens qui constatent chaque année l'apparition de plus en plus de cancers et de maladies neuro-dégénératives sur les adultes et les enfants.

Invités par l'Alpe de Roumazières le praticien limougeaud Pierre

Michel Périnaud et son collègue de Bujaleuf Joseph Mazé tenteront d'expliquer au public les effets nocifs des pesticides à l'aide d'exemples concrets, témoignages et photos et rapports étayés sur des études scientifiques.

La France est aujourd'hui le premier consommateur européen de pesticides, le tiers des volumes utilisés en Europe. Et ces produits chimiques ne touchent pas seulement les agriculteurs qui les utilisent. 90% de la population serait touchée par ces perturbateurs endocriniens aux effets dévastateurs, à court terme et également sur le long terme.

L'exemple de l'agriculteur charentais Paul François empoisonné par un produit Monsanto sera certainement évoqué. Seront également abordés l'information, la banalisation de ces produits ainsi que la manière d'agir pour que les responsables politiques prennent conscience de ce fléau à l'échelle européenne.

Marie-Françoise CORMIER

Conférence-débat jeudi 2 juin, à 20h30
à la salle des fêtes de Roumazières.
Entrée gratuite. Contact au 06.72.99.75.34.

Tournoi U9 «Gérard Milani»

Le tournoi des débutants U8/U9 s'est déroulé ce samedi 28 mai au complexe Claude Boué à Chateaubernard en présence de 15 équipes, dont cinq de Charente Maritime (FC Rochefort 1, 2, 3; ES Thénac; GJ Estuaire). Deuxième du nom ce tournoi, «Gérard Milani» s'est passé sous les



meilleurs hespices hormis une demi-heure d'interruption en raison d'un orage. Les jeunes pousses ont pu s'amuser et démontrer à un public attentif des capacités pour leur jeune âge. Le fair-play aura été de mise ce jour avec des arbitres issus de l'école de foot du SLC (U13, U15) et le trophée revient à l'ES Thénac, sans doute plus exemplaire que les autres. Le vainqueur sera le voisin de Segonzac/Gensac opposé à une belle équipe de GJ Estuaire (composée de trois U7) même s'il a fallu les départager à la fameuse séance de tirs au but après un score nul et

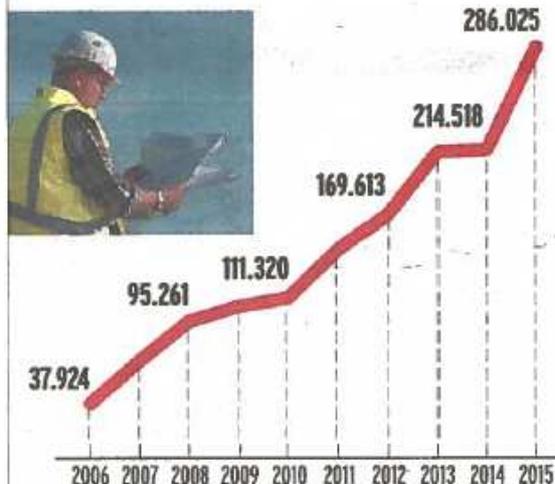
vierge. Les enfants ont pu, après avoir reçu leurs récompenses, courir encore une fois après quelques confiseries dissimulées çà et là sur le terrain, en souvenir de M. Milani qui aimait récompenser ses enfants de la sorte à l'issue de ses entraînements ou autres plateaux. Merci à toutes les équipes, à leurs éducateurs, au staff sportif et logistique et à tous les dirigeants. Equipes: SL Chateaubernard 1, 2, 3; UA Cognac 1, 2; ES Thénac; GJ Estuaire; Segonzac/Gensac; FC Rochefort 1, 2, 3; Nercillac/Réparsac 1, 2; AS Merpins 1, 2.

Social

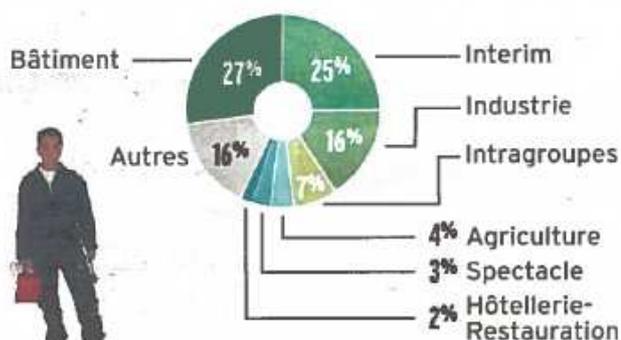
Des travailleurs de plus en plus détachés

Le Premier ministre Manuel Valls a annoncé hier un renforcement des contrôles contre la fraude au travail détaché.

Evolution du nombre de travailleurs détachés en France



Par secteur d'activités en 2015



Le top 4 des pays d'origines des salariés

- | | |
|-------------------|-------------------|
| 1 Pologne 46.816 | 3 Espagne 35.231 |
| 2 Portugal 44.456 | 4 Roumanie 30.594 |

Ce système du travail détaché fait l'objet de nombreux détournements : non-déclaration, rémunérations très inférieures au Smic, dépassement des durées maximales de travail, hébergement indigne...

Loi Travail: situation enlisée

■ Les grèves se poursuivent cette semaine ■ Les transports et les raffineries restent touchés ■ Le gouvernement voit l'arrivée de l'Euro de foot avec inquiétude.

La fronde contre le projet de loi travail, menée par la CGT et Force ouvrière, est entrée hier dans son quatrième mois, avec de nouvelles grèves prévues cette semaine (lire encadré), à douze jours du début de l'Euro de football.

Pierre Gattaz, président du Medef, a mis de l'huile sur le feu hier en accusant des syndicalistes CGT de se comporter comme «des voyous» et «des terroristes», suscitant des critiques tant du côté de la CGT que des politiques (lire ci-dessous). Le patron des patrons a invité le gouvernement à ne pas céder «au chantage, aux violences, à l'intimidation, à la terreur». Le 29 février, Manuel Valls annonçait un nouveau round de discussions pour calmer l'opposition syndicale. Trois mois, huit journées de manifestations et un 49-3 plus tard, le Premier ministre a certes gagné le soutien précieux de la CFDT, au prix d'un recul partiel, mais affronte une contestation qui tente de paralyser le pays pour obtenir le retrait du texte.

La situation s'est améliorée ce week-end sur le front de l'approvisionnement en carburants. Mais c'est maintenant la perspective de grèves dans les transports que l'exécutif va devoir affronter, avant la grande journée d'action préparée par l'intersyndicale (CGT, FO, Solidaires, FSU, Unef, Fidl, UNL), le 14 juin. Les opposants à la loi en appel-



Le mouvement contre la loi Travail entre dans son quatrième mois.

Photo AFP

lent, eux, de plus en plus à François Hollande, alors que le Premier ministre Manuel Valls, soucieux de sauver la réforme majeure de son bail à Matignon, a répété ce week-end qu'il irait «jusqu'au bout».

«La balle est dans le camp du président de la République. On voit bien que la méthode du Premier ministre est à bout de souffle. A force de toujours vouloir passer en force, ça ne marche plus», a attaqué l'ex-ministre PS Benoît Hamon.

Malgré des échanges entre le Premier ministre et les leaders syndicaux ce week-end, dont le dirigeant de la CGT Philippe Martinez, une sortie de crise peine à se profiler: le gouvernement tient fermement à l'article 2, le plus contesté, qui fait passer les accords d'entreprise avant les accords de branche.

“ Je pense qu'il y a moins de coups à prendre à garder le projet, tout en ouvrant la porte à des modifications.

«Dialoguer, oui, cela a toujours été ma position, dénaturer le texte, non», a redit la ministre du Travail Myriam El Khomri à Matignon, invitant à «respecter la philosophie» de la loi, «et notamment son article 2».

Quelques semaines après la débâcle de la déchéance de nationa-

lité, un nouveau recul signifierait pour Manuel Valls «finir avec un destin à la Villepin (...) complètement démonétisé», avertit le politologue de l'Ifop Frédéric Dabi. Entre le recul et le risque du pourrissement en plein Euro de football (10 juin-10 juillet), «je pense qu'il y a moins de coups à prendre à garder le projet, tout en ouvrant la porte à des modifications, des aménagements», dit-il.

S'il tient face à la fronde de la rue, le Premier ministre devra aussi survivre à un probable nouveau 49-3 en juillet, en deuxième lecture, et à la ou les motions de censure qui iront avec.

«S'il n'y a pas d'avancées sur la loi travail, nous redéposerons une nouvelle version de notre motion de censure», a prévenu dimanche Aurélie Filippetti, député PS de Moselle.